

20241127 Libération

https://www.liberation.fr/societe/immigration/au-deuxieme-centre-de-retention-administrative-de-lyon-tout-est-fait-pour-deconsiderer-les-personnes-retenues-20241127_HHFP2BF655EA3CORMD445YZLVA/?redirected=1

Au deuxième centre de rétention administrative de Lyon, «tout est fait pour déconsidérer les personnes retenues»

Article réservé aux abonnés

Projet pilote parmi les plus récents en France, le CRA 2 de Lyon fait figure de modèle pour les futurs établissements souhaités par l'Etat. Mais ses détracteurs dénoncent la violence qui y règne et les récentes annonces du ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, sur un allongement de l'enfermement inquiètent les professionnels.



Younes (prénom d'emprunt), 41 ans, originaire d'Algérie, au CRA 2 de Lyon, le 14 novembre. (Bruno Amsellem/Libération)

par [Maité Darnault](#), correspondante à Lyon et photos Bruno Amsellem

Les murs ont beau être neufs, l'architecture prétendument innovante, la tension reste permanente. Au deuxième [centre de rétention administrative](#) (CRA 2) de Lyon, où sont enfermés les étrangers en attente d'expulsion du territoire, la violence connaît des pics réguliers. Le 17 novembre, un homme a agressé un policier aux frontières, occasionnant une incapacité totale de travail (ITT) de trente jours. L'assaillant, un Tunisien de 23 ans, au «profil de petit délinquant», fait l'objet d'une [obligation de quitter le territoire \(OQTF\)](#) assortie d'une interdiction de revenir en France durant douze ans, indique une source sécuritaire. «*Connu pour recel de fonds issus de la revente de stupéfiants*», il avait été admis au CRA fin octobre après sa sortie de maison d'arrêt. En tentant de le maîtriser, deux autres fonctionnaires ont été blessés, entraînant respectivement «quinze et trois jours d'ITT».

L'attaque s'est produite dans le bloc 5. C'est celui qu'a visité trois jours plus tôt, le 14 novembre, la députée socialiste du Rhône Sandrine Runel, suivie par *Libération*. Peint en vert et marqué de graffitis, le couloir aligne onze chambres de deux personnes. L'ameublement sommaire est scellé au sol et aux murs : deux lits, une table, une télé protégée d'un épais plastique. La salle de bains est séparée par de courtes portes battantes qui laissent peu d'intimité aux retenus. Beaucoup ont accroché un drap pour masquer les sanitaires. Le bloc comporte deux «salles de détente», pourvues a minima de bancs. Elles donnent sur une cour grillagée d'une centaine de mètres carrés. Les retenus y accèdent à leur guise. Mais elle tient plus d'une cage tant les barreaux serrés occultent l'horizon, au-delà des rouleaux de barbelés qui couronnent la clôture extérieure.

Cet agencement, identique dans cinq des sept blocs du centre, diffère légèrement dans les espaces réservés aux femmes et aux familles, ainsi qu'aux «chambres d'isolement» où sont

placés les retenus qui ont causé un trouble à l'ordre dans le CRA. Même pour désigner le mitard, on ne parle pas de «cellule» ni de «détenu» dans ce qui n'est officiellement pas une prison, mais qui y ressemble en tous points. A une exception : les retenus sont «*enfermés sans savoir combien de temps et s'ils quitteront ou pas le pays*», pointe Sandrine Runel. La loi autorise les préfetures à garder les personnes en CRA pour organiser leur départ sous quarante-huit heures. Cette décision peut être contestée devant le juge des libertés et de la détention. Or [la plupart des rétentions dépassent cette durée initiale de deux jours](#). En 2023, 30 % de personnes enfermées au CRA 2 de Lyon y sont restées jusqu'à quarante-huit heures. Mais la deuxième durée moyenne de séjour (19,3 %) a été de 45 à 60 jours.

Une existence sur le qui-vive

Cette même année, environ 47 000 personnes ont été enfermées en France (dont deux tiers en outre-mer), avant que 59 % d'entre elles ne soient libérées. Au CRA 2 de Lyon, le ratio des éloignements a été plus élevé : 51,5 % des 1 337 personnes retenues (dont trois enfants – une pratique illégale depuis 2016) ont été expulsées, selon l'association d'accompagnement à l'accès au droit Forum réfugiés. Les ressortissants les plus nombreux étaient des Algériens (38,4 %), des Tunisiens (10,6 %), des Albanais (8,7 %) et des Afghans (6,1 %). Plus du tiers ont été interpellés à la suite d'une infraction et un sur cinq à sa sortie de prison. Les autres ont été arrêtés alors qu'ils se rendaient à la préfecture pour leurs démarches administratives, qu'ils venaient pointer au commissariat en raison d'une assignation à domicile ou lors de contrôles dans l'espace public. «*Cette mixité des situations, qui mélange les histoires et les nationalités, interroge. Et le fait de ne pas avoir de papiers n'a jamais été un trouble à l'ordre public*», souligne Sandrine Runel.

A lire aussi

[«Il faut mieux cibler les OQTF pour être plus efficace»](#)

[Immigration](#)

25 sept. 2024abonnés

Chambre 503, Georges (1) déroule une existence sur le qui-vive. «*Je suis là depuis trois semaines, ça fait deux fois qu'on essaie de me mettre dans l'avion pour Kinshasa*», explique ce Congolais de 45 ans, «*en France depuis quarante ans*». Ce «*peintre décorateur d'intérieur*» fait état d'une condamnation passée. Son OQTF lui a été signifiée au guichet de la préfecture, où il tentait de renouveler son titre de séjour. «*Je suis sorti de prison en 2015, j'ai respecté les injonctions et les mises à l'épreuve de la justice, j'ai un logement, je paie mes impôts.*» Son fils de 17 ans est français, sa mère est «*morte et enterrée ici*», souffle l'homme aux traits tirés. En 2023, la durée moyenne d'enfermement en France «*a atteint 28,5 jours, soit près d'une semaine de plus que l'année précédente*», indique Forum réfugiés.



L'année dernière, seules 9 % des 137 730 OQTF prononcées en France ont été exécutées. En cause : l'échec de l'administration française à obtenir les laissez-passer consulaires, délivrés par le pays d'origine et indispensables au renvoi d'une personne étrangère. (Bruno Amsellem/Libération)

Dans une circulaire du 29 octobre, le ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, a exigé des préfets des «résultats» et une «implication personnelle» en matière de politique migratoire. Son mot d'ordre : «Eloignez plus et régularisez moins.» L'ancien sénateur Les Républicains prévoit une nouvelle loi immigration début 2025 – alors que les décrets d'application de la précédente n'ont pas été publiés –, afin de prolonger la rétention administrative «jusqu'à 180 jours, voire 210 jours», soit entre six et sept mois. Et ce malgré «des coûts extrêmement élevés estimés en 2024 par la Cour des comptes à 602 euros par jour et par retenu», rappelle Forum réfugiés. A l'origine fixée à dix jours en 1993, la durée maximale de séjour en CRA avait été poussée à trois mois par la loi Collomb de 2018, après [l'attentat de la gare Saint-Charles à Marseille](#).

«Plus il y a de CRA, plus il y a de retenus»

L'année dernière, seules 9 % des 137 730 OQTF prononcées en France ont été exécutées. En cause : l'échec de l'administration française à obtenir les laissez-passer consulaires, délivrés par le pays d'origine et indispensables au renvoi d'une personne étrangère. «La durée de rétention a explosé mais les éloignements n'ont pas augmenté. Enfermer plus ne permet pas d'éloigner plus», quand «la majeure partie des gens sont sans documents», explique Assane Ndaw, directeur de l'accompagnement dans les CRA au sein de Forum réfugiés. Cette difficulté est moins une question de temps que de «relations diplomatiques entre pays et Etats», souligne-t-il. L'allongement de la durée de rétention risque surtout d'engorger plus avant les centres. Bruno Retailleau a également souhaité accélérer l'expansion prévue par son prédécesseur place Beauvau, Gérald Darmanin. La France compte 25 CRA, pour près de 2 000 places. Afin d'en ouvrir un millier supplémentaire d'ici 2027, la loi immigration de 2024 projette de bâtir onze établissements.

Projet pilote inauguré en 2022, le CRA 2 de Lyon, qui a coûté 25 millions d'euros, fait figure de modèle pour les futurs centres. Il ne fait pourtant pas l'unanimité au sein des partenaires associatifs comme de la police aux frontières. «Les locaux sont déjà victimes d'une occupation à plein et d'un turn-over permanent, ce qui favorise les dégradations, l'usure, et on a toujours un train de retard sur les réparations», observe un agent. Doté de 140 places, il a permis de doubler la capacité d'accueil du CRA 1, [saturé au quotidien](#). Située à quelques kilomètres dans la zone aéroportuaire de Lyon-Saint-Exupéry, cette seconde infrastructure ne désemplit pas depuis son ouverture : «On n'est jamais en dessous de 100 retenus, aujourd'hui, on est à 128. Plus il y a de CRA, plus il y a de retenus», constate la commandante Sandrine Battin, qui dirige le centre.



Une «carcéralisation» a été dénoncée en 2023 par le rapport de la contrôleuse des lieux de privation de liberté, Dominique Simonnot, après sa visite du CRA 2 où les retenus «sont privés d'intimité, d'activité, de perspectives et, dans l'ensemble, largement livrés à eux-mêmes». (Bruno Amsellem/Libération)

Une heure par jour, les retenus sont autorisés par bloc, à tour de rôle, à accéder à la «zone d'activités contrôlée» (ZAC). Ils y trouvent un distributeur de boissons, la bagagerie où sont

conservées leurs affaires, les bureaux de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (sous tutelle de l'Intérieur), du service médical et de l'association Forum réfugiés. Ce 14 novembre, une vingtaine d'hommes semblent désœuvrés dans cet espace confiné, enfumé par les cigarettes allumées malgré l'interdiction. L'établissement a été *« construit d'un point de vue sécuritaire, en oubliant que ce n'est pas un centre pénitentiaire, qu'il doit y avoir des interactions et des mouvements au quotidien, cela nie les besoins des uns et des autres à accéder à leurs droits, à prendre soin de leur santé »*, abonde Assane Ndaw : *« Les personnes ne sont vues que dans le temps de la ZAC, la police ne va dans les zones de vie [les blocs, ndlr] que pour les sortir, pour les visites ou les repas. On ignore ce qui se passe quand elles sont enfermées dans la zone de vie. »*

«Un sous-effectif policier systémique»

Cette *«carcéralisation»* a été dénoncée en 2023 par le rapport de la contrôleuse des lieux de privation de liberté, Dominique Simonnot, après sa visite du CRA 2 où les retenus, écrit-elle, *«sont privés d'intimité, d'activité, de perspectives et, dans l'ensemble, largement livrés à eux-mêmes»*. Une convention existe toutefois *«depuis l'ouverture du centre»*, indique la commandante Battin, avec une association qui propose des *«activités diverses»* deux demi-journées par semaine. Ce 14 novembre, cinq retenus dessinent dans un réfectoire sous le regard d'une animatrice et d'un policier. L'un d'eux a représenté un avion dans le ciel orné d'un soleil et de nuages, un autre colorie un mandala.

«Le mandala pendant trois mois, ça fait long. Tout est fait pour déconsidérer les personnes, ça reste un lieu de privation de liberté mais sans cours ni réinsertion professionnelle et où la question de l'angoisse et de la santé mentale n'est pas assez prise en compte», regrette la députée Sandrine Runel. Selon nos informations, l'homme qui a agressé les agents le 17 novembre a été admis dans un service hospitalier psychiatrique à l'issue de sa garde à vue. Alors que *«l'ensemble des CRA en France souffrent d'un sous-effectif policier systémique»*, pointe Forum réfugiés, Bruno Retailleau s'en est également pris aux associations d'aide juridique et sociale, les accusant d'être *«juge et partie»*.

«Nous sommes des accompagnants, quand nous faisons une requête au nom de la personne, nous l'envoyons au tribunal, un avocat plaide, un juge décide. Nous ne sommes pas dans une opposition politique et l'expression du droit ne peut pas être considérée comme un échec ou un frein à l'éloignement», recadre Assane Ndaw. *Ce que nous faisons en rétention, ce sont les termes du marché public qui nous l'imposent.»* C'est justement le 31 décembre que la majorité des centres de rétention administrative français, à l'exception des plus récents, vont renouveler les marchés publics qui régissent la mission de ces associations. C'est sans doute à l'aune des futures négociations qu'il faut entendre le récent claquement de bottes de Bruno Retailleau. Qui, à ce jour, n'a pas la garantie budgétaire de sa croisade migratoire.

(1) Le prénom a été modifié.